

EXAMEN POUR PILOTES DE NAVIRES

L'Administration de pilotage du Pacifique tiendra une séance d'examens pour **pilotes du fleuve Fraser** et **côtiers** en mars/avril 2025 dans le but de dresser une liste de candidats qualifiés pour devenir apprentis pilotes dans le fleuve Fraser (zone 1) et les eaux côtières (zones 2, 3, 4 et 5) de la région relevant de l'Administration de pilotage du Pacifique.

Pour des renseignements sur les exigences relatives à la certification et au temps de service en mer, reportez-vous au *Règlement général sur le pilotage*. Vous trouverez le Règlement sous la rubrique *Renseignements corporatifs* de notre site Web www.ppa-app.gc.ca.

Les candidats doivent être :

- citoyens canadiens ou résidents permanents
- disposés à subir une vérification policière
- disposés à subir un examen médical qui déterminera leurs aptitudes physiques et mentales à exercer les fonctions d'un pilote de navires.

Les candidats qui croient avoir les qualités requises sont priés de communiquer **par écrit à l'adresse suivante pour obtenir des formulaires de demande avant le vendredi 4 octobre 2024 à 15h30:**

Examen
Administration de pilotage du Pacifique
1130, rue Pender Ouest, bureau 1000
Vancouver (C.-B.) V6E 4A4 ou
examens@ppa-app.gc.ca